

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 3 avril 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon et Jérôme Bélanger ainsi que madame la Conseillère Dany Plante et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et monsieur le maire en demande l'adoption.

2018-04-089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-04-090

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière et la séance extraordinaire du 5 mars 2018 soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-04-091

AIDE FINANCIÈRE - PROJET JEUNESSE TRAVAIL

ATTENDU que le Projet Jeunesse Travail vise à procurer du travail aux adolescents de la municipalité, ce qui leur permet d'occuper leur temps de façon utile et stimulante tout en leur fournissant des outils pour devenir responsables et autonomes;

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Projet Jeunesse Travail pour l'année 2018;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer le Projet Jeunesse Travail pour l'année 2018 pour un montant de 2430\$.

ADOPTÉE

2018-04-092

**ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES
AGRICOLES**

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

Il est proposé par monsieur Gino Vachon

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Saint-Victor demande au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute

personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE

2018-04-093

AIDE FINANCIÈRE -COOP DE SANTÉ ROBERT-CLICHE

ATTENDU QUE la COOP de Santé Robert-Cliche est un service essentiel pour la communauté de Saint-Victor;

ATTENDU QUE la COOP de Santé Robert-Cliche doit relocaliser ses installations;

ATTENDU QUE les élus sont favorables à la relocalisation des installations;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor participera financièrement à l'organisme COOP de Santé de Robert-Cliche pour une somme de 2 000\$ par année, pour 3 ans (2018-2019-2020)

ADOPTÉE

2018-04-094

DONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le budget 2018 de la municipalité de Saint-Victor a été adopté, le 8 janvier dernier;

Proposé par madame Nancy Lessard

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor autorise l'aide financière pour chaque organisme nommé ci-dessous. Le montant inscrit est le montant maximal accordé.

La Victoroise :	1 000\$
Le Théâtre des deux masques	900\$
Société du Patrimoine de Saint-Victor	11 000\$
Service des Loisirs & tourisme St-Victor	147 125\$
Camp de jour	20 875\$
ARLAC	2 000\$
APELF	12 000\$
CDI	15 000\$

ADOPTÉE

2018-04-095

FONDS RÉSERVÉ -CAMION À ORDURES

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la somme de 37 700\$ dans un fonds de réservé pour le remboursement de la dette du camion à vidanges pour l'année 2017. Ce montant sera réservé dans le fonds non affecté.

ADOPTÉE

2018-04-096

FONDS RÉSERVÉ -ŒUVRES D'ART

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la somme de 500 \$ dans un fonds de réservé pour des œuvres d'art pour l'année 2017. Ce montant sera réservé dans le fonds non affecté.

ADOPTÉE

2018-04-097

MTMDET-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 174 212 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Victor ;

En conséquence, il est proposé par madame Dany Plante

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Victor atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 174 212 \$ pour l'année civile 2017 pour des dépenses réelles de 618 967 \$ (inclut dépenses d'hiver).

ADOPTÉE

2018-04-098

DÉCRET POUR STATUER LES JOURNÉES DES VENTES DE GARAGE

Proposé par madame Nancy Lessard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor décrète deux différentes semaines pour la VENTE DE GARAGE, soit du 18 au 20 mai 2018 et du 21 juillet au 29 juillet 2018.

ADOPTÉE

2018-04-099

PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE (PROJET 3)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de bonifier le Programme de vérification des avertisseurs de fumée à l'action 38;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de vérification des avertisseurs de fumée au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de vérification des avertisseurs de fumée, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6293-18) la mise en application du Programme de vérification des avertisseurs de fumée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Xavier Bouhy et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le Programme de vérification des avertisseurs de fumée de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Municipalité de Saint-Victor;

QUE la municipalité de Saint-Victor adopte le Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

ADOPTÉE

2018-04-100

PROGRAMME DE RECRUTEMENT RÉGIONAL DES POMPIERS (PROJET 4)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nancy Lessard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Municipalité de Saint-Victor;

QUE la municipalité de Saint-Victor adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

ADOPTÉE

2018-04-101

PROGRAMME D'ENTRETIEN, DE DÉBLAIEMENT ET D'ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU (PROJET 7)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau (incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291) à l'action 17;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation

en eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6295-18) la mise en application du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le directeur des travaux publics de Saint-Victor;

QUE la municipalité de Saint-Victor adopte le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau.

ADOPTÉE

2018-04-102

PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'EAU (PROJET 8)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes (et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142) à l'action 17;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars

2018 (résolution 6296-18) la mise en application du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Dany Plante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service des incendies de la Municipalité de Saint-Victor;

QUE la municipalité de Saint-Victor adopte le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau.

ADOPTÉE

2018-04-103

PROGRAMME DES FRÉQUENCES RADIO

ATTENDU QUE la confusion règne parfois dans les communications entre les différents SSI du territoire, lors d'intervention, suite à une utilisation impropre des fréquences radio;

ATTENDU QU'UNE résolution (5678-16) a été adoptée à la MRC Robert-Cliche le 13 avril 2016 sur l'uniformisation des fréquences radio lors d'intervention;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie et le comité de sécurité incendie présidé par M. Groleau recommande que les services de sécurité incendie de la MRC utilisent la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gino Vachon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopté la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16 de la MRC Robert-Cliche qui sera mise en application par les services de sécurité incendie dès avril 2018;

QUE la municipalité de Saint-Victor adopte le Programmation des fréquences radio.

ADOPTÉE

2018-04-104

ADOPTION DE SOUMISSION : RÉFECTION DU RANG 3 SUD, PARTIE 2

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour la réfection du rang 3 Sud partie 2;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor a obtenu un accord de principe dans le programme Réhabilitation du réseau routier local volet – Redressement des infrastructures routières locales;

ATTENDU le financement de cette réfection sera subventionné jusqu'à 75% par le MTMDET et que la portion non subventionnée sera utilisée en partie à même le fonds général et le règlement d'emprunt 163-2018.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor a déposé les plans et devis sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO)

ATTENDU que six (6) entrepreneurs ont soumissionnés et qu'ils sont tous conformes;

ATTENDU que des frais incidents de 10% et des frais de contingences de 5% sont à prévoir en plus du coût de l'entrepreneur pour un montant approximatif de 315 000\$.

Ont soumissionnés taxes incluses :

Pavage Sartigan :	1 668 967.96\$
Construction Abénakis inc. :	1 790 322.24\$
Excavations Gagnon et Frères inc. :	2 084 171.26\$
9060-1535 Québec inc. (A.D. Roy) :	2 086 127.10\$
Les Constructions de l'Amiante :	2 136 099.25\$
Giroux & Lessard Ltée :	2 325 300.91\$

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavage Sartigan d'une somme de 1 668 967.96\$ et selon les normes des plans et devis.

ADOPTÉE

2018-04-105

MANDAT SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL MRC BEAUCE-SARTIGAN : SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR LE 3E RANG NORD ET LA ROUTE GOSSELIN

ATTENDU que les travaux de réfection sur le 3^e rang Nord et la route Gosselin auront lieu en 2018;

ATTENDU qu'un mandat de surveillance doit être attribué à une firme d'ingénieurs;

ATTENDU que le service de génie municipal n'est pas assujetti aux politiques contractuelles;

ATTENDU que les travaux sont planifiés pour un maximum de 220 heures (environ 5 ½ semaines);

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de surveillance des travaux sur le 3^e rang Nord et la route Gosselin au service de génie municipal MRC Beauce-Sartigan pour un montant maximum de 26 406,23\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2018-04-106

ADOPTION DE SOUMISSION : SCHELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a invité des entreprises à soumissionner pour le scellement de fissures;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QU'une seule des deux soumissions est conforme;

ATTENDU QUE le prix demandé est basé sur une quantité minimale de 2 000 mètres;

Ont soumissionné :

Scellements J-F :	refusée
CIMOTA inc. :	6 668.55 \$ taxes incluses

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de scellement des fissures à l'entreprise CIMOTA inc pour un total de 6 668.55 \$ taxes incluses

ADOPTÉE

2018-04-107

ADOPTION DE SOUMISSION : FOURNITURE DE SABLE ET DE MATÉRIAUX GRANULAIRES CONCASSÉS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a invité des entreprises à soumissionner pour la fourniture de sable et de matériaux granulaires concassés;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE la recommandation de la firme de consultant Techni-Consultant;

Ont soumissionné :

Excavation Pamphile Rodrigue inc :	77 458.68\$ taxes incluses
Groupe Nadeau Inc. :	98 112.77\$ taxes incluses

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de fourniture de sable et de matériaux granulaires à l'entreprise Excavation Pamphile Rodrigue inc pour un total de 77 458.66\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2018-04-108

ADOPTION DE SOUMISSION : ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a invité des entreprises a soumissionnées pour la fourniture d'abat poussière liquide;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE la recommandation de la firme de consultant Techni-Consultant;

Ont soumissionné :

Transport Adrien Roy et Filles inc : 47 139.75\$ taxes incluses
Somavrac C.C. : 49 151.81\$ taxes incluses

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de fourniture d'abat-poussière liquide à l'entreprise Transport Adrien Roy et Filles inc. pour un total de 47 139.75\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2018-04-109

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SKATE PARK ET D'UNE PISTE BMX

ATTENDU LA volonté du conseil d'aménager le terrain des loisirs situé aux abords du terrain de baseball en un parc diversifié;

ATTENDU l'aide financière disponible pour le programme du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Xavier Bouhy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Victor dépose une demande d'aide financière au montant de 25 366,86\$ pour l'aménagement du skate park et d'une piste de BMX et autorise madame Katérie Métivier à signer tous les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE

2018-04-110

FESTIVITÉS WESTERN DE SAINT-VICTOR : AUTORISATION DE DÉTOURNER LES VÉHICULES DE LA ROUTE 108 SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX LORS DE LA PARADE

ATTENDU la demande du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'UNE parade aura lieu durant le 29 juillet 2018, durant les Festivités Western de Saint-Victor;

ATTENDU QUE la municipalité autorise l'événement et par le fait même, autorise que les véhicules soient détournés sur les chemins municipaux lors de la parade;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nancy Lessard et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Victor autorise les Festivités western de Saint-Victor à détourner les véhicules de la route 108 sur les chemins municipaux lors de la parade et en assume les dommages, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2018-04-111

DÉROGATION MINEURE : 81, RANG 3 NORD

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Patrick Cloutier;

ATTENDU qu'un chalet est présentement construit au 81, rang trois sud sur les terrains portant les numéros de lots suivants 4 771900 et 4 772 347;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire une nouvelle résidence sur la dalle de béton déjà existante.

ATTENDU QUE la demande vise à pouvoir empiéter d'un (1.0 m) mètre à l'intérieur de la bande de protection riveraine sur une largeur de huit (8.0 m) mètres pour une galerie extérieure. Une demande est également adressée afin de pouvoir ériger ladite galerie à 0.3 mètre au lieu de 1.0 m par rapport à la ligne latérale de propriété;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en urbanisme ont analysé la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme n'est pas favorable à accorder la dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Xavier Bouhy et résolu à l'unanimité des membres de refuser la demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Cloutier, située au 81, rang 3 Sud. De plus, en lien avec le règlement 116-2015 sur la renaturalisation des berges du Lac Fortin, la municipalité insiste sur l'importance de conserver les bandes de protection riveraine le plus possible dans leur état naturel

ce qui implique de ne pas ajouter aucune construction dans les bandes riveraines.

ADOPTÉE

2018-04-112

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-02-28 CHEMINS MONTRÉS À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QUE la résolution numéro 2016-02-28 mandat notaire-Chemins montrés à l'originare indiquait les honoraires de Me Micheline Fecteau à 4 000\$ pour la préparation d'environ 30 dossiers;

ATTENDU QUE si chaque dossier aurait été traité individuellement, le coût aurait été beaucoup plus dispendieux;

ATTENDU QUE les élus acceptent les explications de Me Fecteau relatif à l'augmentation des coûts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Xavier Bouhy et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de modifier les honoraires de Me Micheline Fecteau à 5 000\$ au lieu de 4 000\$ pour la préparation d'environ 30 dossiers des chemins montrés à l'originare.

ADOPTÉE

2018-04-113

LES COMPTES

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Groupe Environnex	870,94 \$
Groupe CT	1 405,62 \$
Restos Chez Dany	76,00 \$
Naturel Photographie	57,49 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Thérèse Paré	57,90 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Solution Profil Financier	429,00 \$
Énergir	2 152,84 \$
Hydro-Québec	8 932,48 \$
Medds Colis	22,78 \$
Hydro-Québec	2 134,35 \$
Jonathan V. Bolduc	67,78 \$
SEAO	113,44 \$
Telus Mobilité	133,66 \$
Visa Desjardins	1 846,28 \$

Téléphone Saint-Victor	536,07 \$
Hydro-Québec	89,31 \$
Mathieu Rodrigue	290,00 \$
Services Matrec	63,82 \$
Hydro-Québec	2 489,17 \$
Solution Profil Financier	187,00 \$
S.A.A.Q.	14 782,08 \$
Claudia Duquet	158,81 \$
Pitney Works	229,95 \$
Claudia Duquet	51,69 \$
Solution Profil Financier	434,50 \$
Hydro-Québec	1 770,06 \$
Pompe Ste-Foy	504,64 \$
Pegaze	753,09 \$
Energie Sonic	9 053,08 \$
DEBB	210,02 \$
Groupe CT	188,56 \$
Magasin Coop	338,58 \$
Praxair	73,07 \$
Ville de Saint-Georges	786,87 \$
Garage Alain Bolduc	756,71 \$
Morency Avocats	2 388,70 \$
Gaudreau Environnement	258,92 \$
Plomberie Jacques Roy	1 161,25 \$
Librairie de la Chaudière	391,97 \$
Centre du Camion (Amiante)	1 424,67 \$
Usinage Xpress de Beauce	515,07 \$
Lettrage D'Click	214,52 \$
Nortrax	13,73 \$
Xylem	699,02 \$
Avizo Genie	21 224,39 \$
Collège Shawinigan	2 800,00 \$
M.R.C. Robert-Cliche	8 282,59 \$
Hercule Fortin Inc.	216,04 \$
Armand Lapointe Equipement	734,93 \$
Garage Bizier	449,75 \$
Médias Transcontinental	463,35 \$
EMCO	403,28 \$
F. Plante Inc.	258,68 \$
Ferme Donald Vachon	229,95 \$
Daniel Cliche Avocat	172,46 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	12,35 \$
ADMQ	389,77 \$
Wainbee	7,94 \$
Editions Juridiques FD	581,21 \$
Exc. Pamphile Rodrigue (0-3/4)	4 216,82 \$
Blanchette Vachon	6 323,63 \$
Aréo-Feu	2 661,44 \$
Denis Quirion, Notaire	1 108,02 \$
Fond d'information sur le territoire	24,00 \$
Services Spécialisés L.F.	620,64 \$
Aqua Beauce	16,50 \$

Ecce Terra arpenteur	1 380,75 \$
Couture Aluminium	271,17 \$
Distribution DAKI	118,19 \$
CWA	534,15 \$
Traction	81,49 \$
Solution GA	168,15 \$
Escouade Canine MRC	344,93 \$
Le Pro du CB	130,96 \$
Gingras Électrique	369,71 \$
TOTAL	114 252,73 \$

ADOPTÉE

2018-04-114

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale